

INFO SENIOR



Bulletin d'information de la DG HR

OCTOBRE - DECEMBRE 2019 #24

Sommaire

Paiement de la pension	1
Programmes de dépistage ... Qu'est-ce qui change?	2
Annexe 1 - Programme de dépistage 1	5
Annexe 2 - Programme de dépistage 2	6
Annexe 3 - Programme de dépistage 3	7
Annexe 4 - Programme de dépistage 4	8
Annexe 5 - Programme de dépistage 5	9
Annexe 6 - Programme de dépistage 6	10
Programme de dépistage GYN 1	11
Programme de dépistage GYN 2	12
Conjoints retraités couverts en complémentarité par le RCAM - simplification	13
Les Assises annuelles de l'AIACE Internationale	14
Communication d'Afiliatys : assurance HOSPI SAFE	15
SEPS/SFPE – Actions de communication	16

Paiement de la pension

Vous n'avez pas encore reçu le paiement de votre pension sur votre compte bancaire ?

Veuillez toujours attendre le dernier jour ouvrable du mois avant de réagir. Si à cette date la pension n'est toujours pas payée, veuillez contacter l'Unité Pensions:

PMO-PENSIONS@ec.europa.eu pour les pensions d'ancienneté/invalidité
PMO-SURVIE@ec.europa.eu pour les bénéficiaires d'une pension de survie/d'orphelin



ou + 32 (0)2-297 88 00 les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

PROGRAMMES DE DEPISTAGE ... QU'EST-CE QUI CHANGE ?

1. Un programme pour une nouvelle tranche d'âge

Un programme pour les hommes et femmes âgés entre 18 et 44 ans est disponible à présent. Ceci porte à huit le nombre total de programmes offerts, selon l'âge/sexe, aux affiliés qu'ils soient en activité ou titulaires d'une pension (voir modèles des programmes ci-après).



2. Une consultation initiale, des examens et une consultation de clôture

Chaque programme de dépistage commence par une consultation initiale au cours de laquelle le médecin fait le point des examens nécessaires, selon votre historique médical, et se termine par une consultation de clôture, au cours de laquelle le médecin fait le point sur tous les résultats.

Vous aurez le choix de passer ces consultations, soit auprès du médecin du centre agréé ou auprès du médecin de votre choix. Nous vous conseillons de choisir le même médecin pour les deux consultations.

Optez pour un centre agréé car il vous offrira le déroulement complet de toutes les prestations, y inclus les consultations initiale/de clôture.

3. Une présentation structurée des examens

Dans chaque programme, les examens sont à présent ventilés en deux rubriques (sauf GYN 1 et GYN2 qui sont spécifiques). La première rubrique regroupe tous les examens standards ; la seconde renseigne les examens optionnels qui pourraient aussi vous être prescrits. C'est le médecin, lors de la consultation initiale, qui déterminera à quels examens standards ou optionnels vous devriez vous soumettre, en fonction de votre historique médical. Certains des examens optionnels sont soumis à autorisation préalable. Et si le médecin vous prescrit un examen qui ne figure pas du tout dans le programme, vous devrez demander une autorisation préalable.

4. L'invitation et ses annexes

A la suite à votre demande de lettre d'invitation pour un programme de dépistage, vous recevrez désormais les documents suivants:

- **La lettre d'invitation**

Elle précise si c'est une invitation « avec facturation directe – centre agréé » (ce qui veut dire une facturation directe au RCAM si vous optez pour un centre agréé) ou bien « sans facturation directe » (si vous optez pour la filière libre donc pour un centre non agréé). La lettre d'invitation contient des explications destinées tant au centre qui vous accueillera qu'à vous-même.

- **Une note pour le médecin qui vous recevra lors de la consultation initiale/de clôture.**

Elle explique le contexte des programmes de dépistage du RCAM et les informations utiles.

- **L'annexe 1**

Le programme de dépistage correspondant à votre âge/sexe à compléter et signer par le médecin et par vous-même.

- **L'annexe 2**

La déclaration relative à votre participation, à signer par vous-même.

5. Le rôle et les responsabilités de chaque intervenant

La documentation fournie avec chaque lettre d'invitation précise également le rôle et les responsabilités de chaque intervenant: le participant, le centre de dépistage, le médecin prescripteur, le RCAM. Par exemple, si vous refusez de vous soumettre à l'un des examens prescrits, vous pourrez le mentionner par écrit, car désormais les programmes prévoient une rubrique spécifique pour le faire. Nous vous suggérons de lire attentivement tous les documents qui seront joints à votre lettre d'invitation.

6. Les centres agréés

Le RCAM poursuit ses efforts afin de signer un accord avec un maximum de centres, dans un maximum d'Etats membres.

La liste des centres agréés est mise à jour au fur et à mesure de la progression des accords. Par ailleurs, si vous ne trouvez pas de centre agréé dans votre pays de résidence, vous pourrez effectuer votre programme en filière libre (auprès d'un centre non agréé), payer les prestations, et demander ensuite leur remboursement. Attention cependant, ces prestations sont soumises à des plafonds publiés dans la [page dédiée aux programmes de dépistage \(My IntraComm > Personnel > Santé > Santé préventive > Programmes de dépistage\)](#).

Bien entendu, vous êtes libre de choisir un centre agréé dans un pays différent de celui de votre résidence, pour y effectuer votre programme de dépistage.

LES NOUVEAUX PROGRAMMES A PARTIR DE QUAND ?

Les nouveaux programmes entrent en vigueur le 01/10/2019.

ET D'ICI A LA DISPONIBILITE DES NOUVEAUX PROGRAMMES ?

Si vous disposez d'une invitation qui a été émise (est datée) entre le 28/02/2019 et le 04/09/2019 et que la date de votre rendez-vous pour entamer votre programme est antérieure au 01/11/2019 : honorez votre rendez-vous et effectuez votre programme.

Si vous n'êtes pas dans ces conditions, vous avez deux possibilités:

- Soit garder votre rendez-vous et effectuer votre programme.
- Soit prendre connaissance des informations des nouveaux programmes et demander ensuite une nouvelle invitation pour les nouveaux programmes /nouveaux centres, en vous manifestant :
 - Pour le personnel en activité : via Staff Contact (bouton « [Contactez-nous](#) » à droite de la page [SMP Dépistage](#))
 - Pour le personnel non actif :
 - soit via Staff Contact (bouton « [Contactez-nous](#) » à droite de la page [SMP Dépistage](#))
 - soit via RCAM Dépistage - Tél **+32 2 29 53866** (de 9h30 à 12h30)

Mesure temporaire et exceptionnelle :

Si vous êtes affecté ou résidant au Royaume-Uni ou dans un pays scandinave, qu'il n'y a pas encore de centre agréé dans ce pays et qu'il s'avère difficile ou impossible de rencontrer un médecin ou d'exécuter des tests dans le contexte d'un programme de dépistage : vous pouvez toujours vous adresser à l'un des centres listés plus bas (1) (spécialisé en la matière) et demander à effectuer votre programme dans son ensemble. Si l'exécution complète n'est pas possible, vous pouvez effectuer le maximum des examens listés dans votre programme ainsi que ceux de même nature/objectif qui vous seront proposés.

Vous devrez régler tous les frais puis demander leur remboursement via la procédure « formulaire papier ».

Dans ce cas de figure et si vos frais sont jugés raisonnables par le RCAM, il fera preuve de flexibilité et sollicitude quant à leur remboursement.

Centres spécialisés

DENMARK

FALCK HEALTHCARE MEDICINSK TEST CENTER	1264 COPENHAGEN
FALCK HEALTHCARE MEDICINSK TEST CENTER	8000 AARHUS
ALERIS-HAMLET HOSPITALS	2860 SOBORG
ALERIS-HAMLET HOSPITALS	9200 AALBORG
THYGESEN HEALTH	2942 SKODSBORG

FINLAND

TERVEYSTALO OY HELSINKI	TURKU-TAMPERE
MEHILAEINEN (ALL LOCATIONS)	HELSINKI- TURKU-TAMPERE

SWEDEN

CARLANDERSKA	40545 GOETEBORG
CITYAKUTEN I PRAKTIKERTJAENST	AB 11137 STOCKHOLM

UNITED KINGDOM

BUPA HEALTH CENTRE	Plusieurs adresses à: London Austin Friars, London-King'sCross, Bristol, Glasgow, Leeds, Manchester- Whalley Range, Reading, Solihull
ROODLANE MEDICAL LTD	Plusieurs adresses à: London : New Broad street, Fleet Street, Tooley Street, Canary Wharf Glasgow

Un dossier spécial “Dépistage” devrait vous parvenir prochainement. En attendant, tous les détails sont disponibles, dans la [page dédiée aux programmes de dépistage](#) (**My IntraComm > Personnel > Santé > Santé préventive > Programmes de dépistage**).



[Régime Commun Assurance Maladie des institutions européennes - RCAM]

Date : [..../.. .]

ANNEXE 1

Programme de dépistage 1 : femmes de 18 à 44 ans

Périodicité : 5 ans

Nos références : [référence]
Bénéficiaire : [prénom, nom]
N° personnel/Pension : [xxxxxx]
Valable jusqu'au : [date fin de couverture ou 18 mois]

A compléter par le médecin lors de la consultation initiale

Examens "Standard"

+ Consultation initiale (chez le médecin traitant ou chez le médecin généraliste d'un centre agréé) : anamnèse détaillée + examen physique (tension, poids, taille, BMI)

- Examen dermatologique pour recherche mélanome
- Examen sanguin
 - Cholestérol total, HDL, LDL
 - HIV (sérologie) (sauf refus écrit du participant)
 - Glycémie à jeûn ou hémoglobine glycosylée
 - Hémoglobine, hématocrite et numération des globules rouges
 - Leucocytose et formule, plaquettes
 - Créatinine, acide urique, Potassium, Calcium
 - GOT, GPT, gamma GT
- Examen des urines : albumine + glucose urinaire

+ Consultation de clôture (Chez le médecin traitant ou chez le médecin généraliste d'un centre agréé)

Ajouts possibles

- Hépatite B –Hépatite C - Syphilis (sérologie)

Examens refusés par le participant :

Rapport final à envoyer à :

- Adresse participant :
.....
- Adresse médecin généraliste traitant :
.....

Date :

Signature/cachet du médecin:

Signature du participant (pour accord) :

- Tout examen non prévu dans le cadre de ce programme doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable séparée par le participant.
- Ce document ainsi que l'annexe 2 - complétés et signés - doivent être joints à la facture (centre agréé) ou à la demande de remboursement des deux consultations initiale et de clôture (participant).

**ANNEXE 1****Programme de dépistage 2 : femmes de 45 à 59 ans****Périodicité : 4 ans**

Nos références : [référence]
Bénéficiaire : [prénom, nom]
N° personnel/Pension : [xxxxxx]
Valable jusqu'au : [date fin de couverture ou 18 mois]

A compléter par le médecin lors de la consultation initiale**Examens "Standard"**

+ Consultation initiale (chez le médecin traitant ou chez le médecin généraliste d'un centre agréé) : anamnèse détaillée + examen physique (tension, poids, taille, BMI)

- Examen dermatologique pour recherche mélanome
- Examen ophtalmologique (mesure de l'acuité visuelle / correction optique + tonométrie)
- Examen sanguin
 - Cholestérol total, HDL , LDL
 - HIV (sérologie) (sauf refus écrit du participant)
 - Glycémie à jeûn ou hémoglobine glycosylée
 - Hémoglobine, hématocrite et numération des globules rouges
 - Leucocytose et formule, plaquettes
 - Crétaténine , acide urique, Potassium, Calcium
 - GOT, GPT, gamma GT
- Examen des urines : albumine + glucose urinaire
- Examen par cardiologue : électrocardiogramme au repos ou à l'effort (selon avis du médecin, cfr risque cardio-vasculaire)

+ Consultation de clôture (Chez le médecin traitant ou chez le médecin généraliste d'un centre agréé)

Ajouts possibles

- Hépatite B –Hépatite C - Syphilis (sérologie)
- Examen du colon (à partir de 50 ans):
 - test immunochimique fécal sur un seul prélèvement et
 - coloscopie optique TOUS LES 10 ans
 - ou coloscopie virtuelle TOUS les 10 ans

Examens refusés par le participant :**Rapport final à envoyer à :**

- Adresse participant :
.....
- Adresse médecin généraliste traitant :
.....

Date

Signature/cachet du médecin :

Signature du participant (pour accord) :

- Tout examen non prévu dans le cadre de ce programme doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable séparée par le participant.
- Ce document ainsi que l'annexe 2 - complétés et signés - doivent être joints à la facture (centre agréé) ou à la demande de remboursement des deux consultations initiale et de clôture (participant).

**ANNEXE 1****Programme de dépistage 3 : femmes 60 ans et plus****Périodicité : 2 ans**

Nos références : [référence]
Bénéficiaire : [prénom, nom]
N° personnel/Pension : [xxxxxx]
Valable jusqu'au : [date fin de couverture ou 18 mois]

A compléter par le médecin lors de la consultation initiale**Examens "Standard"**

+ Consultation initiale (chez le médecin traitant ou chez le médecin généraliste d'un centre agréé) : anamnèse détaillée + examen physique (tension, poids, taille, BMI)

- Examen dermatologique pour recherche mélanome
- Examen ophtalmologique (mesure de l'acuité visuelle / correction optique + tonométrie)
- Examen sanguin
 - Cholestérol total, HDL , LDL
 - HIV (sérologie) (sauf refus écrit du participant)
 - Glycémie à jeûn ou hémoglobine glycosylée
 - Hémoglobine, hématocrite et numération des globules rouges
 - Leucocytose et formule, plaquettes
 - Créatinine , acide urique, Potassium, Calcium
 - GOT, GPT, gamma GT
- Examen des urines : albumine + glucose urinaire
- Examen par cardiologue : électrocardiogramme au repos ou à l'effort (selon avis du médecin, cfr risque cardio-vasculaire)
- Consultation gynécologue + cytologie du col utérin
- Colposcopie si nécessaire
- Mammographie (jusqu'à 75 ans)

+ Consultation de clôture (Chez le médecin traitant ou chez le médecin généraliste d'un centre agréé)

Ajouts possibles

- Hépatite B –Hépatite C - Syphilis (sérologie)
- Chlamydia et gonocoques par PCR
- Examen du colon (jusqu'à 75 ans) :
 - test immunochimique fécal sur un seul prélèvement et
 - coloscopie optique TOUS LES 10 ans
 - ou coloscopie virtuelle TOUS les 10 ans
- Densitométrie osseuse (DEXA) (une seule fois)

Examens refusés par le participant :**Rapport final à envoyer à :**

- Adresse participant :
.....
- Adresse médecin généraliste traitant :
.....

Date :

Signature/cachet du médecin:

Signature du participant (pour accord) :

- Tout examen non prévu dans le cadre de ce programme doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable séparée par le participant.
- Ce document ainsi que l'annexe 2 - complétés et signés - doivent être joints à la facture (centre agréé) ou à la demande de remboursement des deux consultations initiale et de clôture (participant).



[Régime Commun Assurance Maladie des institutions européennes - RCAM]

Date : [..../..]

ANNEXE 1

Programme de dépistage 4 : hommes de 18 à 44 ans

Périodicité : 5 ans

Nos références : [référence]
Bénéficiaire : [prénom, nom]
N° personnel/Pension : [xxxxxx]
Valable jusqu'au : [date fin de couverture ou 18 mois]

A compléter par le médecin lors de la consultation initiale

Examens "Standard"

+ Consultation initiale (chez le médecin traitant ou chez le médecin généraliste d'un centre agréé) : anamnèse détaillée + examen physique (tension, poids, taille, BMI)

- Examen dermatologique pour recherche mélanome
- Examen sanguin
 - Cholestérol total, HDL , LDL
 - HIV (sérologie) (sauf refus écrit du participant)
 - Glycémie à jeûn ou hémoglobine glycosylée
 - Hémoglobine, hématocrite et numération des globules rouges
 - Leucocytose et formule, plaquettes
 - Créatinine , acide urique, Potassium, Calcium
 - GOT, GPT, gamma GT
- Examen des urines : albumine + glucose urinaire

+ Consultation de clôture (Chez le médecin traitant ou chez le médecin généraliste d'un centre agréé)

Ajouts possibles

- Hépatite B –Hépatite C - Syphilis (sérologie)
- Chlamydia et gonocoques par PCR

Examens refusés par le participant :

Rapport final à envoyer à :

- Adresse participant :
.....
- Adresse médecin généraliste traitant :
.....

Date :

Signature/cachet du médecin:

Signature du participant (pour accord) :

- Tout examen non prévu dans le cadre de ce programme doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable séparée par le participant.
- Ce document ainsi que l'annexe 2 - complétés et signés - doivent être joints à la facture (centre agréé) ou à la demande de remboursement des deux consultations initiale et de clôture (participant).

**ANNEXE 1****Programme de dépistage 5 : hommes de 45 à 59 ans****Périodicité : 4 ans**

Nos références : [référence]
Bénéficiaire : [prénom, nom]
N° personnel/Pension : [xxxxxx]
Valable jusqu'au : [date fin de couverture ou 18 mois]

A compléter par le médecin lors de la consultation initiale**Examens "Standard"**

+ Consultation initiale (chez le médecin traitant ou chez le médecin généraliste d'un centre agréé) : anamnèse détaillée + examen physique (tension, poids, taille, BMI)

- Examen dermatologique pour recherche mélanome
- Examen ophtalmologique (mesure de l'acuité visuelle / correction optique + tonométrie)
- Examen sanguin
 - Cholestérol total, HDL , LDL
 - HIV (sérologie) (sauf refus écrit du participant)
 - Glycémie à jeûn ou hémoglobine glycosylée
 - Hémoglobine, hématocrite et numération des globules rouges
 - Leucocyte et formule, plaquettes
 - Créatinine , acide urique, Potassium, Calcium
 - GOT, GPT, gamma GT
- Examen des urines : albumine + glucose urinaire
- Examen par cardiologue : électrocardiogramme au repos ou à l'effort (selon avis du médecin, cfr risque cardio-vasculaire)

+ Consultation de clôture (Chez le médecin traitant ou chez le médecin généraliste d'un centre agréé)

Ajouts possibles

- Hépatite B –Hépatite C - Syphilis (sérologie)
- Chlamydia et gonocoques par PCR
- PSA à partir de 55 ans
- Examen du colon (à partir de 50 ans) :
 - test immunochimique fécal sur un seul prélèvement et
 - coloscopie optique TOUS LES 10 ans
 - ou coloscopie virtuelle TOUS les 10 ans

Examens refusés par le participant :**Rapport final à envoyer à :**

- Adresse participant :
.....
- Adresse médecin généraliste traitant :
.....

Date :

Signature/cachet du médecin:

Signature du participant (pour accord) :

- Tout examen non prévu dans le cadre de ce programme doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable séparée par le participant.
- Ce document ainsi que l'annexe 2 - complétés et signés - doivent être joints à la facture (centre agréé) ou à la demande de remboursement des deux consultations initiale et de clôture (participant).



ANNEXE 1

Programme de dépistage 6 : hommes 60 ans et plus

Périodicité : 2 ans

Nos références : **[référence]**
Bénéficiaire : **[prénom, nom]**
N° personnel/Pension : **[xxxxxx]**
Valable jusqu'au : **[date fin de couverture ou 18 mois]**

A compléter par le médecin lors de la consultation initiale

Examens "Standard"

+ Consultation initiale (chez le médecin traitant ou chez le médecin généraliste d'un centre agréé) : anamnèse détaillée + examen physique (tension, poids, taille, BMI)

- Examen dermatologique pour recherche mélanome
- Examen ophtalmologique (mesure de l'acuité visuelle / correction optique + tonométrie)
- Examen sanguin
 - Cholestérol total, HDL , LDL
 - HIV (sérologie) (sauf refus écrit du participant)
 - Glycémie à jeûn ou hémoglobine glycosylée
 - Hémoglobine, hématocrite et numération des globules rouges
 - Leucocyte et formule, plaquettes
 - Créatinine , acide urique, Potassium, Calcium
 - GOT, GPT, gamma GT
- Examen des urines : albumine + glucose urinaire
- Examen par cardiologue : électrocardiogramme au repos ou à l'effort (selon avis du médecin, cfr risque cardio-vasculaire)

+ Consultation de clôture (Chez le médecin traitant ou chez le médecin généraliste d'un centre agréé)

Ajouts possibles

- Hépatite B –Hépatite C - Syphilis (sérologie)
- Chlamydia et gonocoques par PCR
- PSA (jusqu'à 69 ans)
- Examen du colon (jusqu'à 75 ans) :
 - test immunochimique fécal sur un seul prélèvement et
 - coloscopie optique TOUS LES 10 ans
 - ou coloscopie virtuelle TOUS les 10 ans
- Echographie abdominale pour dépistage anévrisme aortique (une seule fois)

Examens refusés par le participant :

Rapport final à envoyer à :

- Adresse participant :
.....
- Adresse médecin généraliste traitant :
.....

Date :

Signature/cachet du médecin:

Signature du participant (pour accord) :

- Tout examen non prévu dans le cadre de ce programme doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable séparée par le participant.
- Ce document ainsi que l'annexe 2 - complétés et signés -doivent être joints à la facture (centre agréé) ou à la demande de remboursement des deux consultations initiale et de clôture (participant).



[Régime Commun Assurance Maladie des institutions européennes - RCAM]

Date : [..../..]

ANNEXE 1

Programme de dépistage GYN 1 : femmes de 18 à 44 ans

Périoricité : 2 ans

Nos références : [référence]
Bénéficiaire : [prénom, nom]
N° personnel/Pension : [xxxxxx]
Valable jusqu'au : [date fin de couverture ou 18 mois]

A compléter par le médecin lors de la consultation	
Examen gynécologique et rapport de synthèse	
<input type="checkbox"/> Cytologie du col utérin <input type="checkbox"/> Colposcopie si nécessaire <input type="checkbox"/> Recherche de HPV par PCR sur frottis <input type="checkbox"/> Chlamydia et gonocoques par PCR	
Examens refusés par le participant :	
Rapport final à envoyer à :	
<input type="checkbox"/> Adresse participant :	
<input type="checkbox"/> Adresse médecin généraliste traitant :	

Date :

Signature/cachet du médecin :

Signature du participant (pour accord) :

- Tout examen non prévu dans le cadre de ce programme doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable séparée par le participant.
- Ce document ainsi que l'annexe 2 - complétés et signés - doivent être joints à la facture (centre agréé).



[Régime Commun Assurance Maladie des institutions européennes - RCAM]

Date : [..../..../..]

ANNEXE 1

Programme de dépistage GYN 2 : femmes de 45 à 59 ans

Périodicité : 2 ans

Nos références : [référence]
Bénéficiaire : [prénom, nom]
N° personnel/Pension : [xxxxxx]
Valable jusqu'au : [date fin de couverture ou 18 mois]

A compléter par le médecin lors de la consultation	
Examen gynécologique et rapport de synthèse	
<input type="checkbox"/> Cytologie du col utérin <input type="checkbox"/> Colposcopie si nécessaire <input type="checkbox"/> Recherche de HPV par PCR sur frottis <input type="checkbox"/> Chlamydia et gonocoques par PCR <input type="checkbox"/> Mammographie (à partir de 50 ans)	
Examens refusés par le participant :	
Rapport final à envoyer à : <input type="checkbox"/> Adresse participant : <input type="checkbox"/> Adresse médecin généraliste traitant :	

Date :

Signature/cachet du médecin:

Signature du participant (pour accord) :

- Tout examen non prévu dans le cadre de ce programme doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable séparée par le participant.
- Ce document ainsi que l'annexe 2 - complétés et signés - doivent être joints à la facture (centre agréé).

Conjoints retraités couverts en complémentarité par le RCAM - simplification

En vertu de l'article 14 de la réglementation commune, les conjoints qui bénéficient d'une pension provenant de l'exercice d'une activité rémunérée antérieure peuvent avoir droit à la couverture complémentaire du RCAM, qui est normalement accordée pour une période d'un an à compter du 1er juillet et qui expire le 30 juin. Afin d'étendre la couverture pour une année supplémentaire, vous devez envoyer la dernière déclaration fiscale mentionnant les revenus de votre conjoint au RCAM avant le 30 juin de chaque année.

Étant donné qu'il est très peu probable qu'une pension, une fois établie, change de manière significative au fil des ans, une décision de simplification a été prise en vue d'étendre la couverture complémentaire du RCAM à vie pour les conjoints retraités qui remplissent les critères suivants:

- la pension annuelle du conjoint ne dépasse pas 90 % du seuil établi par le RCAM,
et
- au moins une déclaration fiscale annuelle complète a été soumise au RCAM.

Si votre conjoint remplit les critères susmentionnés, vous êtes (ou avez déjà été) informé(e) par une lettre expliquant qu'il n'est plus nécessaire d'envoyer la déclaration fiscale annuelle et que le droit à la couverture complémentaire du RCAM pour votre conjoint est étendu à vie.

Bien entendu, l'obligation d'informer rapidement le PMO de toute modification intervenue dans la situation financière de votre conjoint reste en vigueur. En outre, si les revenus de votre conjoint atteignent ou dépassent la limite de 90 % du seuil officiel, vous devez en informer le RCAM via le portail Staff Matters (<https://webgate.ec.europa.eu/staffcontact/app/#/staff/Membership/form>) ou par courrier postal à l'adresse de votre bureau liquidateur. La couverture à vie pourrait alors être révisée.

Les informations administratives concernant la couverture complémentaire du conjoint continueront néanmoins à être publiées chaque année. Toutefois, si vous avez déjà reçu la lettre susmentionnée, vous devrez seulement vérifier que les revenus de votre conjoint ne dépassent pas 90 % du seuil de revenu actualisé. Si tel est le cas, vous ne devez pas envoyer de nouveau la déclaration fiscale et vous pouvez compter sur le fait que la couverture complémentaire du RCAM à vie est confirmée.

ⓘ Gestion des «Droits RCAM» - questions et demandes par courrier:

• Bruxelles:

Téléphone: **+ 32 2 29 97777** - du lundi au vendredi entre 9h30 et 12h30

Télécopieur: + 39 0332 78 54 79

Commission européenne

RCAM Ispra Droits d'affiliation

PMO.6 TP. 730

Via Enrico Fermi, 2749

21027 Ispra (Varese)



- Ispra:**
Téléphone: + 39 0332 78 57 57 - du lundi au vendredi entre 9h30 et 12h30
Télécopieur: + 39 0332 78 54 79
Commission européenne
RCAM Ispra Droits d'affiliation
PM0.6 TP. 730
Via Enrico Fermi, 2749
21027 Ispra (Varese)
Italie

- Luxembourg:**
Téléphone: + 352 4301 30655 - du lundi au vendredi entre 9h30 et 12h30
Télécopieur: + 352 4301 36019
Commission européenne
RCAM Luxembourg - Droits d'affiliation
DRB B1/061
L-2920 Luxembourg
Luxembourg

- i** Assistance téléphonique - RCAM Contact:
- Bruxelles:** + 32 2 29 97777 - du lundi au vendredi entre 9h30 et 12h30
 - Ispra:** + 39 0332 78 57 57 - du lundi au vendredi entre 9h30 et 12h30
 - Luxembourg:** + 352 4301 36100 - du lundi au vendredi entre 9h30 et 12h30

Les Assises annuelles de l'AIACE Internationale

En 2020, l'AIACE tiendra ses [Assises annuelles](#) à Loutraki, en Grèce, du 4 au 10 mai. Loutraki est une petite ville thermale au bord du Golfe de Corinthe, à quelque 80 km à l'ouest d'Athènes. Le programme comprendra une journée de découverte de la région, une journée de conférences/débats sur des sujets d'intérêt général européen, une journée d'assemblée générale, une rencontre avec les représentants des diverses institutions, 4 ateliers sur des thèmes particulièrement pertinents pour les pensionnés (assurance maladie, pensions, services sociaux et communication, assurances), la présence permanente de notre helpdesk pour répondre aux besoins des participants en matière d'applications informatiques de la Commission, ainsi qu'une réunion du conseil d'administration. Les Assises permettront également de découvrir la région, riche en beautés naturelles et en sites archéologiques de grand intérêt. Des repas conviviaux favoriseront les rencontres et les retrouvailles, fort appréciées par les participants. Le logement et les réunions sont prévus au Club Hotel Casino Loutraki, où deux catégories de chambres seront offertes ; l'hôtel est situé en bord de mer, à 10-15 minutes à pied du centre-ville. L'aéroport d'Athènes est relié à la grande majorité des grandes villes européennes ; des transferts Athènes-Loutraki seront offerts. Le programme complet sera publié à l'automne dans le magazine de l'AIACE ainsi que sur le site de l'AIACE internationale et le site des Assises.



- i** **AIACE Internationale** - Avenue des Nerviens, 105, bureau 00/036, 1049, Bruxelles.
Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00
Téléphone: +32 2 295 29 60
e-mail: aiaice-int@ec.europa.eu
<https://aiace-europa.eu>

- i** site internet des Assises de l'AIACE Internationale : <https://aiace-europa-assises.eu/?lang=fr>
i site internet du Club Hotel Casino Loutraki : <https://www.clubhotelloutraki.gr/en/>

Communication d'AFILIATYS : assurance HOSPI SAFE

Les pensionnés sont très nombreux à interroger AFILIATYS sur le changement de gestionnaire du contrat relatif à la police d'assurance santé complémentaire au RCAM qu'elle propose, à savoir HOSPI SAFE.



Suite à l'appel d'offres lancé par AFILIATYS, ALLIANZ CARE, assurera la gestion de la police HOSPI SAFE à partir du 1er janvier 2020.

Il est important de noter que ce changement de gestionnaire ne concerne que le groupe des polices d'assurance HOSPI SAFE proposées par AFILIATYS. Il ne concerne pas d'autres assurances complémentaires, santé et/ou accident. AFILIATYS insiste sur ce fait, les nombreux messages démontrant une grande confusion.

Par la même occasion, il convient de rappeler que le RCAM rembourse bien tous frais de soins médicaux suite à un accident, comme dans le cas de maladies, à 80 ou 85 % (avec plafonds) que ce soit pour les actifs ou pour les retraités.

Les agents actifs bénéficient en plus d'une assurance complémentaire statutaire qui assure le complément au remboursement des frais et qui peut offrir un capital en cas d'invalidité permanente reconnue ou en cas de décès : l'Article 73 du Statut.

Les retraités (ainsi que les personnes en invalidité) ne jouissent pas de cet article 73 du Statut mais peuvent souscrire à une assurance accident proposée par l'AIACE - CIGNA qui offre le même type de compléments. **Cette assurance accident n'est pas concernée par le changement de gestionnaire dont il est question ci-dessus.**

HOSPI SAFE ACCIDENT/MALADIE donne le complément des frais de soins médicaux suite à un accident qui a nécessité une hospitalisation.

HOSPI SAFE MALADIE, nouvelle option disponible dès janvier 2020, ne considère pas les frais médicaux suite à un accident. Il est valable pour qui bénéficie d'une couverture complémentaire pour ces accidents, telle que l'Article 73 pour les actifs ou une assurance spécifique accidents pour les retraités. Les primes annuelles de cette option sont inférieures à la précédente.

AFILIATYS - 105, Avenue des Nerviens, bureau 00/09 – 1040, Bruxelles
Permanence les mardis et jeudis de 9h00 à 15h00 – Téléphone: + 32 2 298 50 00
e-mail: info@afiliatys.eu
www.afiliatys.eu

SEPS/SFPE - Actions de communication

Depuis le 3 octobre 2008, l'Association des Seniors de la Fonction Publique Européenne (SEPS/SFPE) est une ASBL (loi belge - entreprise n° 806 839 565) indépendante de toute tendance politique, syndicale et confessionnelle.



L'objectif principal de la SEPS/SFPE est la défense effective des acquis des pensionnés: le régime d'assurance maladie (RCAM), la pension, la méthode d'adaptation des rémunérations au coût de la vie, les allocations, ... et tout ce qui s'y rapporte. Souvent, une aide est donnée aux membres, en particulier pour la défense de leurs droits.

La communication est le second objectif de l'association.

Informier les collègues pensionnés est nécessaire afin de connaître leur position vis-à-vis de l'évolution des règles qui les concernent. C'est une action quelque peu difficile, car les retraités se sont installés partout en Europe et bon nombre d'entre eux n'utilisent pas (ou plus) internet. Un Bulletin très simple est proposé afin de communiquer les informations importantes concernant les règlements de l'association, les possibilités de modification de ces règlements, les décisions prises par le PMO ou la Commission, les recommandations de ces services, la correction de certaines erreurs de communication, les possibilités de contact avec les services qui concernent les retraités.

Le Bulletin d'information de la SEPS/SFPE est distribué aux membres quatre fois par an par la poste.

Des réunions d'information sont organisées quatre fois par an, afin de permettre la discussion et la bonne compréhension des problèmes majeurs du moment. Ces « réunions du jeudi », de 10h30 à 16h30, au cours desquelles tout participant a le droit de prendre la parole, mettent en évidence les sujets à traiter. Elles sont également l'occasion d'un déjeuner convivial pour lequel une contribution de 35 € est demandée.

Depuis 3 ans, elles se déroulent au restaurant « Au Repos des Chasseurs » à Boitsfort qui dispose de plusieurs salles de réunions.

Les collègues pensionnés ou en invalidité ou proches de la pension, ainsi que les conjoints, sont invités à ces réunions d'information auxquelles participent très souvent des membres du PMO, du Service Social de la Commission, des services sociaux d'autres Institutions.

Les prochaines réunions sont prévues le 5 décembre 2019, le 12 mars 2020, le 4 juin 2020.

- 1 SFPE** - 175 rue de la Loi, bureau JL 02 40 CG39, BE-1048 Bruxelles (sur rendez-vous)
105 avenue des Nerviens, bureau N105 00 010, BE-1049 Bruxelles (lundi, mardi et jeudi de 10h00 à 15h00 ou sur rendez-vous)
Téléphone: **+32 (0) 475 472 470**
e-mail : info@sfpe-seps.be
www.sfpe-seps.be